



Envoyé en préfecture le 01/02/2018

Reçu en préfecture le 01/02/2018

Affiché le

ID : 035-253502801-20180201-180105-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 23 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le 23 janvier à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Yannick NADESAN, Philippe BONNIN, Jean-Luc BOURGEOUX, Jacques BENARD, Joël SIELLER, Marc HERVE, François LEROUX (suppléant de M. André LEFEUVRE) Madame Evelyne PANNETIER (suppléante de M. Jean-Pierre MARTIN),

Pouvoir : pouvoir de M. MANGELINCK à M. NADESAN

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs André LEFEUVRE, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Luc MANGELINCK, Mesdames Valérie FAUCHEUX et Sandrine ROL

Assistaient également : Messieurs Jean-Luc OHIER du SMPEPCE, Jean-Jacques LEON Payeur Départemental, Mesdames Mathilde BAZIN du SIEFT, Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Monsieur Jean-Michel LEBRETON et Madame Marie-Madeleine GAMBLIN du SPIR Véronique PERRATON et Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Marc HERVE

Nombre de Membres du Comité présents : 10

Nombre de Membres du Comité votants : 11

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/01/05 Création d'un poste d'ingénieur territorial

Comité Syndical du 23 janvier 2018

N°18/01/05 Création d'un poste d'ingénieur territorial

Rapport,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale.

Vu le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux modifié le 09 mars 2017

Vu la liste d'aptitude du CIG de Versailles

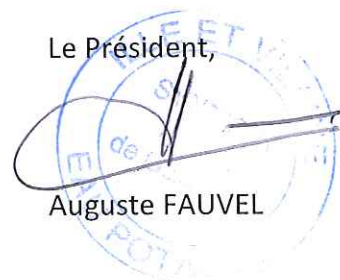
J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1°) **CREER** un poste d'ingénieur territorial, à temps complet à compter du 1^{er} février 2018
- 2°) **COMPLETER** le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux du SMG35
- 3°) **INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget
- 4°) **AUTORISER** le Président à procéder à la nomination
- 5°) **SUPPRIMER** le poste de technicien principal de 2^{ème} classe à l'issue de la période de stage

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 23 janvier 2018

Le Président,



Auguste FAUVEL